



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

**Lettre du SNUipp-FSU n°9**

**Sommaire :**

**Réunions, Syndicalisation, Climat, Retraite, Appels, Evaluations,  
Rendez vous de carrière, Maternelle, Salaires, Formation Freinet**

PLUS DE 54 000 ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

**SNUipp**  
**FSU**  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES

## **Se syndiquer ? Une vraie bonne idée**

### **Pour mon métier, pour moi, pour l'école :**

### **quelques bonnes raisons d'adhérer au SNUipp-FSU**

Parce qu'on fait confiance aux représentantes et aux représentants du SNUipp-FSU pour nous informer, nous aider et nous défendre. Parce que le syndicat a été attentif à notre situation, nous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail et que notre professionnalisme a besoin d'être respecté. Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer ensemble.

Mais aussi pour partager des valeurs, des solidarités, pour changer l'école et la société... Autant de bonnes raisons de se syndiquer sans plus attendre.



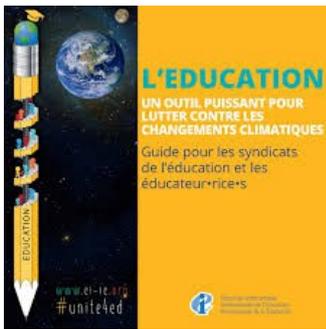
**Réunions information syndicale septembre (dès le 25) / octobre 2019 – 8h30 à 11h30 (sauf indication contraire)**

**Participez nombreuses et nombreux !**

**Informez votre IEN au moins 48h avant la date.**

**Toutes les dates et modalités: ICI**

**Important : la participation est de droit et il est possible de récupérer sur les 108h (hors Apc), y compris sur les concertations dites "obligatoires", ou sur la journée de solidarité.**



## Guide "L'éducation : un outil puissant pour lutter contre les changements climatiques"

Guide conçu pour l'Internationale de l'Éducation (IE) dont le SNUipp-FSU est membre pour aider les enseignantes et enseignants et leurs syndicats à prendre en compte la question cruciale des enjeux climatiques et environnementaux.

**Le SNUipp-FSU est membre de l'Internationale de l'éducation** dont le dernier congrès s'est tenu à Bangkok du 19 au 26 juillet. Le Congrès mondial détermine les politiques, les principes d'action, et le programme de l'organisation.

À cette occasion l'IE a souligné la nécessité pour les syndicats de prendre en compte la question des changements climatiques et le congrès a marqué son soutien aux mobilisations qui se déroulent dans un grand nombre de pays.

Un guide a été élaboré pour aider éducateurs et éducatrices à aborder cette question cruciale.

**Il est ici**

---



## Climat, une question toujours plus brûlante

L'urgence climatique est bien là mais l'inaction des gouvernements aussi... Le SNUipp et la FSU participent de la mobilisation mondiale qui connaîtra de nouveaux points forts les 20 et 21 septembre. Objectif : qu'une politique de transition écologique soit enfin et rapidement mise en place.

**Lire la suite**

**"Marche pour la Paix et le Climat", le 21 Septembre 2019,  
à 15h, place Garibaldi à Nice**

**Le SNUipp-FSU vous invite à y participer nombreuses et nombreux.**

---



**Nouveau ! L'académie de Nice fait partie de la dernière vague d'académies concernées par le changement de procédure. Cette procédure dématérialisée est ainsi généralisée à toute la fonction publique.**

L'académie de Nice fait partie de la dernière vague d'académies concernées par le changement de procédure. Cette procédure dématérialisée est ainsi généralisée à toute la fonction publique.

**Admission à la retraite des enseignants du 1er degré au 1er septembre 2020.**

Tout est : [ici](#)

---



**Recrutement postes à exigences particulières**

avant le jeudi 26 septembre 2019 midi

COPIES AU SNUipp FSU pour suivi

- ▶ Enseignant(e) coordonnateur(trice) en classe relais au collège Carnot à Grasse.
- ▶ ERUN Circo de Valbonne

Tout est : [ici](#)

---

**FORMATAGE DES  
PRATIQUES  
PÉDAGOGIQUES**

**RÉDUCTION DES  
APPRENTISSAGES**

**RÉSULTATS**



avec comme objectif principal la réussite des tests  
et entraîne donc la réduction des apprentissages.

## Évaluations nationales : saison 2

### Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours **NON !** Nouvelle campagne d'informations et d'actions

Alors que, malgré les nombreuses critiques, les évaluations nationales s'imposent de nouveau aux enseignantes et enseignants de CP et CE1 à partir de lundi 16 septembre, le SNUipp-FSU s'adresse au ministre avec sept autres organisations syndicales et mouvements pédagogiques pour mettre à plat ces tests et interroger leurs finalités. Un pilotage par les résultats ne pourrait engendrer que bachotage et stress. Les organisations demandent une rencontre avec le ministre pour prendre en compte l'expertise enseignante.

**Dossier complet [ici](#)**

**Lire les publications du SNUipp-FSU [ici](#)**

**Motion conseil des maîtres**

**Lettre aux parents**

**Courrier unitaire au Ministre**

**Décryptage vidéo des évaluations 2019 : [ici](#)**

**A noter 5h d'APC seront dégagées, notamment pour la saisie,  
pour les enseignants concerné-es.**

---



**Un arrêté publié au J.O du 6 juillet 2019 modifie plusieurs modalités de ce dispositif.**

- **Premier changement**, le délai de notification de la date du rendez-vous de carrière est raccourci, passant d'un mois à quinze jours (sans toutefois pouvoir être compris dans une période de vacances).
- **Deuxième changement**, une fois le compte rendu de l'IEN communiqué à la personne intéressée, celle-ci n'a plus que quinze jours au lieu de trois semaines pour formuler d'éventuelles observations écrites.

## Notification et recours

La notification de l'appréciation finale de l'IA-DASEN reste fixée dans un délai de deux semaines après la rentrée scolaire suivante. Cette notification a lieu au plus tard le 15 octobre pour les personnels qui, en raison de leur situation particulière, ont bénéficié d'un rendez-vous après la période initiale prévue.

**Dans les Alpes-Maritimes les appréciations finales du Dasen viennent d'être notifiées pour les 6ème, 8ème échelon et 9ème échelon.**



**Si vous estimez que l'appréciation finale ne convient pas:**

**2 démarches:**

- Dans un 1er temps, un recours gracieux adressé à l'IA:

**courrier type proposé par le SNUipp-FSU à adapter en fonction des situations: [ici](#)**

- PUIS saisine pour la CAPD en cas de réponse défavorable ou de non réponse dans les 30 jours : **Modèle type : [ici](#)**

**ATTENTION aux délais requis:** les modalités de recours restent quant à elles inchangées : une révision de son appréciation finale de l'IA-DASEN peut être demandée dans un délai de trente jours francs suivant sa notification. En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de trente jours, on peut alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de trente jours.



## Publication spéciale "Maternelle : école première"

La maternelle se retrouve confrontée à nouveau à une volonté d'en faire une simple préparation à l'école élémentaire, comme ce fut déjà le cas en 2018. La circulaire de rentrée distille recommandations et injonctions en contradiction avec les programmes 2015. Instruction obligatoire à 3 ans favorisant le privé, théorie de l'attachement, retour à la phonologie dès la PS, dédoublement de GS en REP+ à moyens constants... Autant de sujets d'inquiétudes pour les enseignantes et les enseignants de maternelle .

**Dans une publication spéciale « Maternelle : école première », le SNUipp-FSU fait le point complet sur l'impact de la circulaire de rentrée**, commentée par des chercheurs, sur les conséquences de l'instruction obligatoire à 3 ans, dans un contexte de dégradation des conditions de scolarisation, sur la problématique de l'école inclusive et donne la parole à Véronique Boiron à propos des apprentissages langagiers.

## Maternelle : école première, à lire ici

## Aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section maternelle

**Décryptage du décret sur l'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle**

Le décret n°2019-826 du 2 août 2019 « relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section maternelle » est paru au JO le 4/08/19.

Son article 1er ajoute au code de l'éducation l'article R. 131-1-1 qui décrit la mise en place d'un possible d'aménagement de l'assiduité scolaire. Cet aménagement porte sur les heures de l'après-midi et uniquement pour les élèves de petite section. Il permet aux parents de faire une demande pour un retour à l'école plus tardif (en milieu d'après-midi) certains ou tous les jours. Il découle des termes de la circulaire, qu'elle n'impose pas l'obligation d'un temps présence l'après-midi.

## Décryptage complet à lire ici

---

**L'augmentation  
des salaires,  
c'est prioritaire !**



## **Salaires : 300€ en + ? Pour le SNUipp-FSU c'est mensuel et maintenant !**

Début septembre, le ministre a fortement médiatisé l'annonce d'une augmentation des salaires des enseignant·es de 300 euros « en moyenne » pour 2020. Cette mesure était déjà prévue par les accords PPCR et a été repoussée d'un an par ce gouvernement. Cette augmentation est, dans les faits, comprise entre 0 et 30 €/mois, en fonction de l'échelon, et, par ailleurs, sera minorée par l'augmentation de la cotisation retraite. Ainsi, certains enseignants pourront voir leur salaire baisser en janvier.

**Pour le SNUipp-FSU, cette annonce fallacieuse n'est pas acceptable et confère au mépris et ne compensera en rien les années de gel du point d'indice.**

**Le dernier rapport de l'OCDE nous confirme notre analyse sur le déclassement salarial des professeurs du primaire. Le SNUipp-FSU exige 300€ par mois dès maintenant.**

**Les AESH perçoivent toujours des salaires indignes pour un travail d'accompagnement aujourd'hui indispensable à l'école, il y a urgence à augmenter leur salaire.**



## **Stage "Démarrer et continuer en pédagogie Freinet"**

**Du mardi 18 au vendredi 21 février 2020.**

**Toutes les infos [ici](#)**



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



### **CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

#### **PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

#### **Lire la suite et modèle de lettre**

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000**

**Nice - Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste ,  
cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre  
adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-  
bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)**

